

Rencontre Nationale des Résidents en Cité-U

Eléments d'appréciation sur l'aide sociale

*Analyse et propositions
de l'UNEF*

L'AIDE SOCIALE UN ENJEUX POUR 2 MILLIONS D'ETUDIANTS

1.200.000 en 1982, 1.848.000 en 1992, 2.250.000 en 1995 (1), l'enseignement supérieur poursuit une phase de massification. Cela traduit à la fois, la répercussion d'une plus grande scolarisation dans le second degré, mais aussi et surtout l'exigence, sans cesse affirmée, d'acquérir une formation et un diplôme de qualité.

L'aggravation et la pérennisation de la crise et du chômage, accroissent la pression chez tout nouveau bachelier pour poursuivre ses études et décrocher un diplôme. Et cela dans un contexte où les conditions de vie et d'études des étudiants, se sont aggravées. D'une part, du fait du retard accumulé dans le développement des structures universitaires les années précédentes. Ainsi, entre 1992 et 1995 si les effectifs étudiants augmentent de 21,7 % d'augmentation, le budget de l'enseignement supérieur n'est que de 9,7 %. D'autre part, du fait que la massification s'est traduite par l'arrivée d'une population étudiante, d'une origine sociale souvent plus modeste.

Dans ce cadre, l'exigence d'une aide sociale directe (bourse...) et indirecte (resto-U, transport...), est de plus en plus forte. Répondre à cette exigence c'est se donner les moyens de permettre à un plus grand nombre d'étudiants de poursuivre et de réussir leurs études et que la massification s'accompagne d'une véritable démocratisation (ce qui est loin d'être le cas, les étudiants issus des milieux modestes se tournant avant tout vers les filières courtes). L'aide sociale est un des moyens et une des conditions sine qua non pour lutter contre l'échec. Echec qui pousse chaque année près de 50 % des étudiants à abandonner l'université. Moyen aussi de lutter contre la précarisation de l'étudiant. Le recours au petit boulot, de manière de plus en plus massive n'est pas étranger à l'allongement du temps nécessaire à l'obtention d'un diplôme (entre 3 et 4 années en moyenne, pour obtenir un Deug).

Justice sociale, lutte contre l'échec... l'existence et le devenir de l'aide sociale, est un véritable enjeu pour les étudiants. Et il exige que l'Etat reprenne toute sa place dans le financement et le développement des oeuvres, et de l'aide sociale et ce dès maintenant, car il y a urgence.

Pourtant tel n'est pas la voie suivie par le gouvernement.

Pour preuve les 215 millions bloqués par le CNOUS en bons du Trésor, comme s'il n'y avait pas plus urgent pour l'aide sociale. Ces 215 millions équivalent à 12.000 bourses au 5ème échelon, ou encore au double du budget alloué à la rénovation des cités. Autre "mesure" "l'augmentation" de 0,83 % du budget du CNOUS alors que dans le même temps l'inflation est de 2,5 % et les étudiants ont vu leur nombre augmenter de 7 %. En clair, le budget des oeuvres a baissé de 10 points par étudiants en un an.

Ce dossier (3) édité à l'occasion de la rencontre nationale des résidents, permet de redonner quelques éléments sur l'ensemble des questions touchant à l'aide sociale.

Bon travaux.

Bob INJEY

(1) On prend en compte l'ensemble des formations post baccalauréat et pas uniquement les ayants droit des oeuvres universitaires.

(2) Disponible auprès de l'UNEF.

(3) Qui réactualise le dossier CNOUS 94, édité en avril.

BOURSES

25 % de boursiers, 5^e échelon à 35 000 F/an :

En mars 1991, le Plan Social Etudiant faisait le constat que 500 000 à 600 000 étudiants ont besoin d'une aide financière. Et le PSE s'engageait à atteindre 25 % de boursiers en 1995. Or nous sommes loin du compte : 17 % en 1994. A ce rythme, pour atteindre les 25 % , il faudrait attendre 2010 !

De même, le montant des bourses est insuffisant. Le CNOUS estimait en 92 à 3000, 3500 Francs/mois, les dépenses minimum d'un étudiant. Or, la bourse la plus élevée n'est que de 19.000 par an ; soit 1.900 Frs par mois de l'année universitaire.

Et il y a besoin d'un tout autre effort, ne serait-ce que pour remettre les bourses à leur niveau des années 70. En effet, le taux maximum en 1967 était de 4.563 frs, avec la réévaluation due à l'inflation (coefficient 5,5 de 92 à 67) le montant de la bourse devrait être de 25.000 frs au lieu des 19.000 actuels.

Au vu des exigences et des besoins en terme de financement des études, l'UNEF propose que des mesures d'urgence soient prises pour atteindre rapidement :

- 25 % de boursiers
- doubler le montant des bourses en réévaluant le 1^{er} échelon à 15 000/an et le 5^e échelon à 35 000/an.

Du fait des luttes menées depuis plusieurs années sur ces questions, les revendications étudiantes deviennent difficilement contournables pour n'importe quel Ministre. L'enjeu aujourd'hui, c'est de poursuivre et d'amplifier ces luttes qui, en quelques années, ont permis à 130.000 étudiants supplémentaires d'avoir une bourse.

EVOLUTION DU NOMBRE D'ETUDIANTS ET DE BOURSIERS

	1990 - 1991	1991 - 1992	1992 - 1993	1993 - 1994	1994 - 1995
effectifs enseignement supérieur	1 700 000	1 848 400	1 950 000	2 107 000	2 250 000
dont université	1 182 000	1 293 400	1 370 090	1 492 000	1 595 000
Boursiers	251 489	284 510	320 000	366 361	380 000
% Boursiers	14,79 %	15,39 %	16,41 %	17 %	17 %

Mensualisation :

Annoncée dans le PSE, la mensualisation se met en place dans quelques CROUS. Son extension à l'ensemble des boursiers répond à la nécessité de versements plus rapides et plus réguliers. Ainsi il est impératif que le premier versement s'effectue au début de l'année universitaire.

Les Prêts d'Etudes : 3, 2, 1... Prêts..... Banquez !!

Le lancement du Plan Social Etudiant par Lionel Jospin en 1991, contenait une mesure très grave : la mise en place de prêts bancaires dits prêts d'études, destinés aux étudiants, avec la garantie de l'Etat.

Cause principale du refus de l'UNEF de signer le PSE, les prêts d'études furent présentés à l'époque comme une véritable "Aide Sociale", trois ans après, l'UNEF est toujours opposée à cette mesure :

- d'une part, faire du social, ce n'est pas favoriser l'endettement étudiant. Et cette mesure qui s'adresse aux étudiants d'origine modeste (revenus des parents inférieur à trois fois le SMIC), hypothèque dangereusement leur avenir.

- "l'échec cuisant" (*Le Monde* du 15.12.92) de cette mesure auprès des étudiants et des banques (64 prêts contractés sur 400 000 escomptés au départ), montre à l'évidence que ce n'est pas ce dont ont besoin les étudiants, d'autant que les banques sont plus que sceptiques sur la solvabilité future de ces étudiants.

Loin de tirer l'enseignement de cet échec, le Gouvernement tente de trouver une nouvelle manière pour imposer les prêts. La solution envisagée vise à solliciter les régions d'une part et à mettre les étudiants de 2nd cycle devant l'obligation de prendre un prêt et de s'endetter. C'est avec un certain cynisme qu'A. Prevost (directeur du CNOUS jusqu'en septembre 93) a présenté cela dans son rapport remis au Ministre (juin). "Ces derniers (étudiants 2nd cycle) sont en effet, suffisamment assurés de la poursuite de leurs études pour envisager raisonnablement de s'endetter".

Dans un rapport (Mr Poignant, Député) de la Commission des affaires culturelles familiales et sociales, sur le projet de finances 94 concernant l'Enseignement Supérieur, c'est encore plus éclairant.

"Les raisons essentielles de cet échec (des prêts bancaires) semblent de trois ordres :

- *Le système mis en place par le Trésor public était trop complexe;*
- *Les banques se sont le plus souvent désintéressées de ces possibilités de prêts aux étudiants.*
- *Les étudiants étaient démotivés par les conditions auxquelles les prêts étaient proposés".*

Il faut donc "tourner la chose" autrement, puisqu'on ne renonce pas sur le fond : *"la recherche d'autres formules possibles de prêt aux étudiants, selon le rapport Prevost, l'échec du précédent système est dû au fait qu'il a été mal conçu, mais ne démontre pas qu'il faut renoncer à tout système de prêt.*

La création d'une formule de prêt pourrait, en particulier, contribuer à responsabiliser plus fortement les étudiants. Ces derniers ont tendance aujourd'hui à se comporter en consommateurs, dans la plupart des actes de la vie courante, à l'image de leur entourage et de la société dans laquelle ils sont intégrés, mais aussi dans leur vie d'étudiants.

A l'inverse, le prêt peut offrir à l'étudiant l'occasion de se penser "en devenir", d'intérioriser l'orientation de son parcours universitaire et par là même, constituer pour lui une aide véritable à l'insertion professionnelle.

La formule du prêt offre aussi l'avantage de responsabiliser l'ensemble du tissu économique et social autour de l'étudiant : les collectivités, les entreprises, la famille. Cet élément est loin d'être négligeable quand on sait que l'un des objectifs que se donne actuellement notre système éducatif est de rapprocher l'université de l'entreprise, la formation du marché du travail, l'enseignement de la réalité sociale".

Ou encore : "Le Rapport Prévoist propose que ces prêts sociaux régionaux soient réservés aux étudiants de 2ème cycle. Ces derniers sont, en effet, suffisamment assurés de la poursuite de leurs études pour envisager raisonnablement de s'endetter. D'un autre côté, pour l'organisme prêteur, l'intérêt (!) de traiter avec un étudiant dont la perspective de solvabilisation est plus assurée n'est plus à démontrer".

Ciel, qu'en des termes délicats ces choses-là sont dites !

Cette proposition revêt un cynisme plus froid encore, quand on sait que le même gouvernement propose d'instaurer un SMIC Jeunes. Rembourser un prêt avec 3.790 Frs par mois !!!

Cette "fausse bonne solution" des prêts d'études, ne saurait faire oublier l'exigence d'une "vraie bonne solution" : la revalorisation des bourses et l'augmentation du nombre de boursiers.

CITES-U

Chaque année, le nombre de demandes de chambres en cité-universitaire dépasse très largement les capacités d'accueil des CROUS. Ainsi pour le seul CROUS de Paris, ce sont plus de 18 000 dossiers retirés pour seulement 1 500 lits offerts.

Cette situation montre l'importante demande en matière de logement étudiant. Aujourd'hui, avec 140 000 lits, le CROUS "loge" un peu plus de 7 % des étudiants (ou 10 % des étudiants inscrits à l'université à proprement parler) contre 9 % au début des années 1980.

Là encore, la "structure" n'a pas suivi l'évolution du nombre d'étudiants même si depuis 1988, avec la construction de 21 000 logements, la tendance a été inversée, nous sommes encore loin de l'objectif des 20 % que se fixe les oeuvres universitaires.

Cités-U privées ou semi-privées : DANGER !

D'autant que nous ne pouvons être qu'inquiet par le développement et la multiplication de résidences universitaires (privées ou semi-privatisées) dont la gestion d'attribution des chambres se fait par des partenaires autres que le CROUS.

Ainsi, au travers de sa filiale Espace-U, la MNEF gère plus de 10.000 logements dans des dizaines de résidences, à des tarifs très "spéciaux". Ainsi, la cité "Loft Story" à Saint-Ouen propose des studettes de 17 à 19 m² à 2 720 Frs et des duplex (sic !) de 31 à 38 m² à 4 000 Frs !

Les dernières créations des CROUS sont toutes aussi éloquentes. Sur le CROUS de Créteil, la nouvelle cité-U de Villetaneuse a un loyer de 2.340 frs/mois pour 21 m² et 5.000 Frs/ mois pour un F.2 !!

Si le développement de ce "créneau" correspond à une demande solvable, pour reprendre les termes de l'Observatoire de la Vie Etudiante, il ne saurait en aucune manière constituer la réponse à la demande de chambres ou de logements étudiants sur la base des critères sociaux.

Inquiet, en outre, par la volonté affirmée dans nombre de CROUS, de s'adresser à une population étudiante "solvable" qui, jusqu'à présent ne relevait pas du CROUS. Cette ambition est certes louable mais ne saurait en aucun cas se faire sur le dos des étudiants de milieu modeste pour qui, bénéficier des services du CROUS est la condition à la poursuite et à la réussite des études.

Il faut réaffirmer le rôle du CROUS en tant que seul organisme habilité à attribuer des chambres en cité universitaire et cela sur la base de critères sociaux définis nationalement. D'autre part, l'UNEF exige de la part de l'Etat un programme ambitieux de constructions de cités universitaires qui au minimum, doit concerner 100 000 lits dont la gestion relève exclusivement des CROUS.

L'ouverture aux étudiants du bénéfice de l'ALS est une mesure positive. A la condition qu'elle ne détourne pas la mission des oeuvres universitaire au profit du secteur privé. Aussi, l'UNEF sera particulièrement vigilante à son maintien, et qu'elle ne serve pas de prétexte à une réduction des budgets de fonctionnement de cités universitaires et à une augmentation des loyers.

LA RESTAURATION

Conséquence : une généralisation des files d'attente et une multiplication des points de restauration rapide qui, si ils constituent une solution d'appoint, ne sauraient en aucun cas être considérés comme la solution. Les étudiants comme n'importe quel individu, ont droit à une alimentation nutritionnelle équilibrée digne de ce nom et non de vivre que d'expédients bourratifs.

L'évolution tarifaire depuis 1983 (date de l'abandon de la parité Etat/Étudiant), avec un transfert de charges de l'Etat vers l'étudiant, a entraîné une diminution quantitative, voire qualitative, du repas. Diminution en nombre de plats, dans un grand nombre de CROUS, recours systématique aux chaînes à supplément avec les effets pervers que cela entraîne.

Pour l'UNEF, le développement d'une restauration de qualité pour tous, passe par un retour à la parité Etat-Étudiant sur le ticket de resto-U. Tel que s'y engage le PSE. L'UNEF est déterminée à conserver aux restaurants universitaires leur statut de restauration publique, seule garantie d'une lutte contre la ségrégation sociale à l'université.

	1981	1984	1987	1990	1993	1994
part de l'étudiant	5,60 Frs	8,50 Frs	9,30 Frs	10,50 Frs	12 Frs	12,70 Frs
part de l'Etat	5,60 Frs	6,60 Frs	7,14 Frs	7,40 Frs	7,40 Frs	7,40 Frs

Chèques-déjeuners :

Si pour des raisons de souplesse, on peut comprendre à la mise en place de la restauration rapide, par contre nous ne saurions considérer la mise en place et le développement des chèques-déjeuners comme une solution acceptable. Dans le cadre d'universités délocalisées, la solution vers laquelle doit se tourner le CROUS, c'est à défaut de pouvoir créer des structures (resto-U, cités-U), développer un partenariat avec les établissements relevant du secteur public (lycées, mairies...).

LA RESTAURATION

Alors même que l'exigence d'une amélioration des conditions de vie des étudiants n'a jamais été aussi forte, un des outils pour réaliser cela, le restaurant universitaire a vu au contraire, son rôle se marginaliser. En 1967 en moyenne, un étudiant fréquentait 80 fois le restaurant-universitaire par an. En 1992 il ne le fréquente plus que 50 fois.

L'augmentation du nombre de places dans les restaurants-universitaires ces dernières années, si elle constitue un plus, est néanmoins sans rapport avec l'augmentation des effectifs étudiants.

Conséquence : une généralisation des files d'attente et une multiplication des points de restauration rapide qui, si ils constituent une solution d'appoint, ne sauraient en aucun cas être considérés comme la solution. Les étudiants comme n'importe quel individu, ont droit à une alimentation nutritionnelle équilibrée digne de ce nom et non de vivre que d'expédients bourratifs.

L'évolution tarifaire depuis 1983 (date de l'abandon de la parité Etat/Étudiant), avec un transfert de charges de l'Etat vers l'étudiant, a entraîné une diminution quantitative, voire qualitative, du repas. Diminution en nombre de plats, dans un grand nombre de CROUS, recours systématique aux chaînes à supplément avec les effets pervers que cela entraîne.

Pour l'UNEF, le développement d'une restauration de qualité pour tous, passe par un retour à la parité Etat-Étudiant sur le ticket de resto-U. Tel que s'y engage le PSE. L'UNEF est déterminée à conserver aux restaurants universitaires leur statut de restauration publique, seule garantie d'une lutte contre la ségrégation sociale à l'université.

	1981	1984	1987	1990	1993	1994
part de l'étudiant	5,60 Frs	8,50 Frs	9,30 Frs	10,50 Frs	12 Frs	12,70 Frs
part de l'Etat	5,60 Frs	6,60 Frs	7,14 Frs	7,40 Frs	7,40 Frs	7,40 Frs

Chèques-déjeuners :

Si pour des raisons de souplesse, on peut comprendre à la mise en place de la restauration rapide, par contre nous ne saurions considérer la mise en place et le développement des chèques-déjeuners comme une solution acceptable. Dans le cadre d'universités délocalisées, la solution vers laquelle doit se tourner le CROUS, c'est à défaut de pouvoir créer des structures (resto-U, cités-U), développer un partenariat avec les établissements relevant du secteur public (lycées, mairies...).

LES TRANSPORTS

Les transports (bus, train...) constituent une charge importante dans le budget étudiant, représentant même, dans la région parisienne, jusqu'à 20/25 % d'un budget mensuel. La proposition du PSE d'instaurer le demi-tarif sur la carte-orange, allait dans le bon sens et correspondait à la volonté de mettre fin à une véritable injustice. Alors même que les salariés bénéficient d'un remboursement, les étudiants sont les seuls à payer le plein tarif. Suite à une campagne pour le demi-tarif, l'UNEF a pu gagner en 93 une réévaluation de 100 frs/mois pour les boursiers d'Ile-de-France, pour "compenser" le coût des transports. L'UNEF propose que la réduction de 50 % sur les transports soit appliquée rapidement et étendue à l'ensemble des transports en commun.

LE FSU

Le Fond de Solidarité Universitaire est une structure indispensable pour venir en aide aux étudiants momentanément en difficultés. Il faut la développer. D'une part, par une meilleure information des étudiants sur son existence, d'autre part par l'accroissement de ses capacités d'aide. (augmentation du nombre d'assistantes sociales et du montant de la FSU).

Par contre, l'alimentation des FSU par les fonds de la commission sociale d'établissement (alimentée par les 41 Frs au moment de l'inscription) est inquiétante. D'une part, sur le fond, il n'est pas juste de faire financer l'aide sociale par les étudiants eux-mêmes. D'autre part, la CSE est utilisée dans la réalité pour compenser l'absence de moyens et le désengagement de l'Etat, ce qui n'est pas acceptable, plus qu'à aider les étudiants.

LE DOSSIER SOCIAL UNIQUE

L'objectif c'est que l'ensemble des aides directes et indirectes soient regroupées au sein de la même institution, en l'occurrence les oeuvres universitaires. Mais une question se pose, celle des moyens qui seront débloqués pour permettre aux CROUS d'assumer leurs responsabilités.

LES MAISONS DE L'ETUDIANT

Les premières réalisations des MDE en particulier à Toulon, Angers, Mulhouse, ne sont pas satisfaisantes. En particulier sur le fait qu'elles se transforment en centres commerciaux et que les étudiants et leurs organisations représentatives sont totalement ou presque écartés de la gestion de ces structures. Les étudiants doivent être totalement associés aux prises de décisions concernant les MDE, et à leur gestion.

LA SANTE

La Médecine Préventive Universitaire :

Créée en 1945, pour améliorer la situation sanitaire des étudiants, la M.P.U est dans un état accablant, avec une véritable crise d'identité sur sa mission. Faute de moyens, elle ne fait que survivre et n'est pas en capacité de mener des initiatives, ou des campagnes de prévention adaptées au millier étudiant. Comment pourrait-il en être autrement quand en 7 ans, alors qu'il y a 40 % d'étudiants en plus, le budget de la M.P.U n'a pas, ou presque pas varié ?

A l'image de cette réalité, le schéma Université-2000 ne dit mot sur cette question. Il y a urgence à réinvestir sur ces questions d'autant que la solution envisagée par le gouvernement serait de laisser la structure aux mutuelles et de se contenter de financer quelques actions de prévention prioritaire. Deux objections :

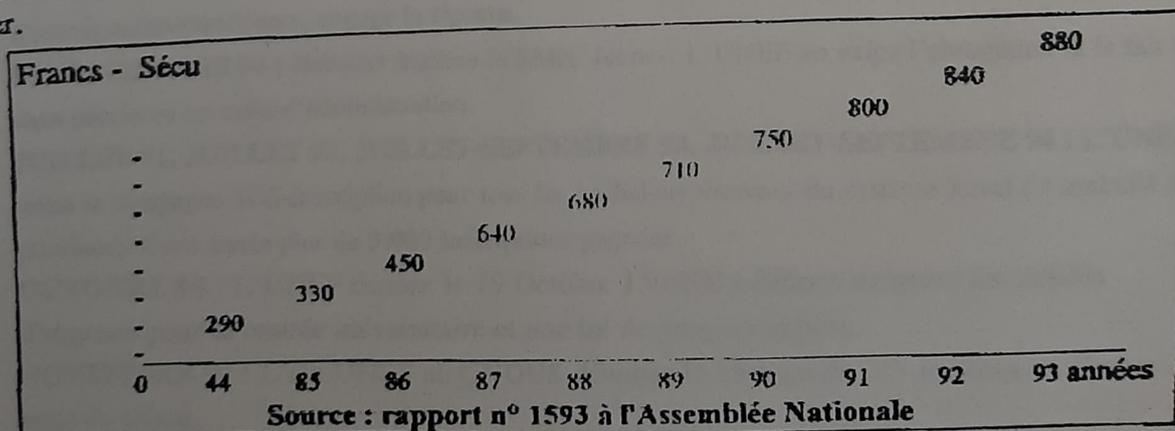
- A l'heure où par exemple la MNEF, pour des raisons mercantiles ferme ses centres de santé, peut-on croire qu'elle va remplacer et développer les M.P.U ?....

- Le risque est fort de cantonner la M.P.U à un rôle de collecte d'info et "d'éducation". Passant ainsi complètement sous silence le fait que les étudiants ont besoin d'une structure médicale accessible (financièrement mais aussi géographiquement) et de qualité.

Dans ce cadre, les M.P.U ont toutes leur place, à la condition de leur donner les moyens de jouer leur rôle...

La sécurité sociale :

Le régime étudiant de la sécurité sociale créé en 1948, résulte d'un acquis des luttes étudiantes. Son financement était assuré par les excédents du régime général et par le gouvernement. En 1984, le gouvernement -par l'intermédiaire de M. Chevènement, ministre de l'Education Nationale à l'époque- décide de supprimer la part de l'Etat dans le financement de la sécurité sociale étudiante. Dorénavant, elle est à la charge des étudiants. Couverts par nos parents jusqu'à 20 ans, nous devons après, la financer.



MARS 91 - NOVEMBRE 94 : BILAN DE L'UNEF ET DE SES ELU(E)S

MARS 91 : L'UNEF est la seule organisation étudiante à refuser de signer le Plan Social Etudiant. En effet, il stipulait la mise en place de prêts bancaires pour se substituer aux bourses.

JANVIER-AVRIL 92 : L'UNEF dénonce le projet Jospin. La mobilisation grandit (50.000 étudiants en manif le 19 mars 92 à Paris) et le retrait est obtenu en mai 92.

DECEMBRE 92 : L'UNEF lance la campagne sur le demi-tarif sur la carte orange. Des milliers de pétitions sont signées. Un rassemblement a lieu le jour du vote du budget devant l'Assemblée Nationale.

Jack Lang cède 100 frs par mois pour chaque boursier d'Ile-de France pour compenser le coût.

JANVIER 93 : Réforme Lang (rénovation pédagogique). L'UNEF refuse de signer pour 3 raisons :

1. manque total de concertation avec les étudiants,
2. absence de moyens pour financer les mesures positives arrachées (cours d'informatique en 1ère année, langue vivante...),
3. persistance de mesures inacceptables déjà contenues dans le projet Jospin.

JUIN 93 : Fillon fait présenter une réforme qui vise à éclater le statut des universités.

16 organisations, dont l'UNEF, se mobilisent pour en exiger le retrait. Le texte est rejeté par le conseil constitutionnel.

SEPTEMBRE 93 : Fillon veut réformer le système de l'ALS. La riposte étudiante est unanime. Fillon retire son projet.

NOVEMBRE-DECEMBRE 93 : Mouvement étudiant unitaire sur la question des conditions d'études et l'exigence de moyens supplémentaires. Des dizaines de millions de francs arrachés dans plusieurs facs.

FEVRIER 94 : Fillon annonce sa réforme sur la Recherche. Au programme, séparation de l'Enseignement et de la Recherche, casse du CNRS... L'UNEF avec une dizaine d'organisations d'enseignants-chercheurs, engage la riposte.

FEVRIER-MARS 94 : Balladur institue le SMIC Jeunes. L'UNEF en exige l'abrogation et le fait voter dans plusieurs conseils d'administration.

JUILLET 91, JUILLET 92, JUILLET-SEPTEMBRE 93, JUILLET-SEPTEMBRE 94 : L'UNEF mène la campagne SOS-Inscription pour tous les hacheliers victimes du système Ravel (et assimilé en province). Cette année plus de 3.000 inscriptions gagnées.

OCTOBRE 94 : L'UNEF dépose le 19 Octobre 130.000 pétitions exigeant des crédits d'urgence pour la rentrée universitaire et une loi de programmation.

NOVEMBRE 94 : L'élue UNEF au CNOUS dénonce le blocage de 215 millions de Francs en bons du trésor.

AU QUOTIDIEN ce sont des batailles pour gagner l'exonération des droits d'inscription, le versement des bourses, contre les saccages aux examens, contre les expulsions des étudiants étrangers...